

Une commande verbale de prestations restées verbales

Date : 17 novembre 2015

J'ai déjà dénoncé ici les modalités d'intervention du publicitaire Jacques Delanoë, en exécution du marché « *de création et de lancement d'un gentilé pour les habitants d'Ille-et-Vilaine* » qui a été passé par le Président du Conseil général Jean-Louis Tourenne, pour un montant de 15.000 euros HT, avec la société unipersonnelle GFT le 18 avril 2013.

Je ne reviens pas sur les nombreuses irrégularités constatées à l'occasion de cette opération en forme de faux-nez.



En revanche, je reviendrai sans doute ultérieurement sur les marchés « *de conseil stratégique* » passés par le Conseil régional de Bretagne avec le même intervenant les 27 décembre 2011 et 24 janvier 2014, pour des montants s'élevant à : 30.000 + 30.000 + 15.000 = 75.000 euros HT.

J'affirme qu'ils n'ont donné lieu à la production d'aucun des documents qui avaient été explicitement prévus dans les cahiers des charges et convenus dans les actes d'engagement du prestataire.

Par ailleurs, je révèle aujourd'hui l'existence d'un autre marché, passé sur simple « *commande verbale* » (oui, c'est possible), pour un montant de 10.000 euros HT par la Communauté de communes du Pays de La Gacilly (56 : on reste en Bretagne), toujours avec le même prestataire, sur la base d'un simple et unique devis.

Il s'agit d'un devis non signé en date du 15 octobre 2012 pour « *accompagnement et conseils stratégiques sur l'élaboration d'un plan de communication* » qui débouche sur une facture non signée en date du 31 mars 2013 pour « *élaboration, accompagnement et conseils stratégiques du plan de communication* ».

Sur la forme, vous noterez avec quelle facilité le mot « *élaboration* » s'est déplacé dans l'objet de la prestation, en modifiant ainsi profondément le sens et par conséquent la nature... l'air de ne pas

y toucher : ça fera quand même plus sérieux au moment du contrôle par la Chambre Régionale des Comptes.

Sur le fond, vous noterez surtout que, poussée dans ses retranchements, une source autorisée vient de finir par me confirmer au bout de 6 semaines de résistance que « *la société GFT n'a produit aucun élément concret en dehors d'une prestation intellectuelle* ».

Comme ça au moins, ça ne laisse pas de traces...

Vous comprendrez qu'il est inutile d'essayer de me faire pleurer sur les difficultés financières des collectivités territoriales.